

re et bonhomme, sa verve oratoire et ses gestes, sa voix lourde, qui prolonge les sons et « fait tuer l'orgue », et même sa prononciation du Midi. On connaît maintenant le personnage au naturel.

C'est ainsi qu'il se fait connaître en sa correspondance, et il nous avait un singulier plaisir à rapprocher ses propres commentaires intimes de ses actes publics. Que serait-il advenu de lui s'il lui avait été accordé de vivre ? Aucun homme ne peut répondre à une telle question. Gambetta, véhément orateur, souple et vif, entre tous les politiciens et bourgeois-gentilhomme d'essence, devait mourir à la fleur de l'âge en pleine vigueur d'intelligence et d'une mort pareille à ses harangues : frappante et comme imprévisible.

PETITES NOUVELLES

Un nouveau journal, publié en Suisse, *La Pointe révolutionnaire*, a été saisi à la frontière.

On compte actuellement 72 adhésions épiscopales à la lettre que M. Farchevet de Paris a adressée au Président de la République. La dernière adhésion émane de l'évêché de Gap.

Un Conseil général qui ne sera pas dans les petits papiers avec M. Goblet, c'est celui de la Loire-Inférieure qui, avant de se séparer, a mis un veto contre la loi sur l'enseignement primaire par 24 voix contre 9, après une discussion très vive à laquelle ont pris MM. Cassegrain de Fradins, de la Giraudière et Laisant.

On assure que le mauvais effet produit par la barbe qui s'élève de nos troussiers vient de former un mince dépôt de terre, sous le rapport favorable des généraux commandant les corps d'armée, à rapporter sa malencontreuse décision.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La plupart des millions Belges en résidence à Roubaix, qui ont été rappelés sous les drapeaux lors des récents événements de Belgique, viennent de rentrer en permission d'un mois.

Billards publics et privés. — Les rôles des taxes établies par loi du 16 septembre 1871 sur les billards publics et privés sont en recouvrement à partir de ce jour.

Tout contribuable qui se croira surtaxé adressera au préfet, dans les trois premiers mois de l'émission des rôles, sa demande en décharge ou réduction. Il y joindra la quittance des termes de ses contributions, sans pouvoir, sous prétexte de réclamation, différer le paiement des termes qui viendront à échoir pendant les trois mois qui suivront la réclamation, et dans lesquels elle devra être jugée définitivement. (Loi du 21 avril 1832, art. 28.)

Les demandes en remise ou modération doivent être présentées dans les quinze jours qui suivent les faits qui y donnent lieu.

Un tir aux pigeons, organisé par le Comité roubaixien, aura lieu au stand dit Broux, le lundi 10 mai, à 3 heures 1/2.

Chasse au chien. — Jeudi après midi, une chasse curieuse a eu lieu au hameau du Pile. Un chien qui on suppose était depuis plusieurs jours, réfugié dans un jardin appartenant à M. Wanin, garde-champêtre, et malgré les pierres qui pleuvaient sur lui, se refusait à en sortir. Un voisin avait inutilement déchargé son revolver sur l'animal, lorsqu'un second voisin arriva avec un énorme bondogou qui, en un instant, étrangla son malheureux congénère. Un rapport alors que ce dernier, qui s'était enfin levé pour faire tête à son terrible adversaire, était une chienne; elle ne s'était réfugiée dans le jardin que pour y mettre bas. En effet, la pauvre bête avait sous elle deux petits que les personnes parent soustraie à temps à la dent du bondogou.

Vol et vols. — Des malfaiteurs se sont introduits dans une baraque du champ de foire appartenant à M. Beneyne et ont enlevé une certaine quantité de confiserie d'une valeur d'environ 100 fr. Les malfaiteurs ne se sont pas aperçus qu'une sacoche contenant 30 fr. avait été oubliée dans la baraque car on l'a retrouvée intacte.

Gap au pique-nique. — Un de nos concitoyens, M. D..., en revenant de visiter la foire, s'est aperçu qu'on lui avait soustrait sa montre en or et son porte-monnaie où il y avait heureusement 6 francs.

Les amateurs de montres à l'œil s'en donnent à cœur joie dans un magasin de M. Jean-Baptiste Garette, demeurant au fort Mulliez, Grand-Croix, a porté plainte à la police pour un vol d'une montre au argent commis à son préjudice.

Scènes de violences. — Par suite des violences graves (coups et blessures), exercées en-

vers sa femme et son père, un sujet étranger, Victor Djaeger, demeurant rue de la Guinguette, avait été expulsé de France. Mais Djaeger, fleur de son métier, se redit le vers célèbre :

Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille, et s'en revint tranquillement à Roubaix. On pourrait croire que ce petit bannissement l'aurait corrigé ? Point... Djaeger, de retour, se livra aux mêmes violences et redoubla les voies de fait sur cette famille sans laquelle il ne pouvait vivre. La police intervint, cette fois encore, et le brutal incoercible vint d'être dirigé sur Lille pour rendre compte des actes à la justice.

— Deux jeunes gens, César D... et Nict D... d'un tempérament irascible, ont voulu de coups de bras tisserand de la rue Berger, M. Joseph Baneels, et l'ont même contusionné assez sérieusement. On les a laissés provisoirement en liberté, mais ils ne perdront rien pour attendre, car le procès-verbal de leurs hauts faits a été transmis au parquet.

A qui la vache ? — Samedi, à 3 heures du matin, un allumeur de réverbères, M. Dominique Vancanwenbergh, a trouvé une vache errant dans la rue du Grand-Château. La promesse maladroite a été conclue dans la cour de l'hôtel des Pompiers, à la disposition de son propriétaire.

Wattrelos. — Les funérailles de M. Dhalluin-Pollet ont eu lieu samedi matin au milieu d'une énorme affluence. Tout Wattrelos avait tenu à conduire à sa dernière demeure cet homme de bien qui emporte les regrets de la commune entière. Un grand nombre de personnes étaient, en outre, venues de Roubaix, de Leers et des localités avoisinantes.

Pendant l'enterrement, la société des Enfants de la Lyre qui présida si longtemps M. Dhalluin-Pollet, a joué, sous la direction de M. Paul Fournier, plusieurs morceaux funèbres.

Un cinquième, deux discours ont été prononcés : l'un par M. Jules Fournier-Seynave, vice-président des Enfants de la Lyre; l'autre par M. Vincent Lecleux, secrétaire de la même société.

DISCOURS DE M. FOURNIER-SEYNAVE
Messieurs,
Après que l'église a, dans ses formes respectées, honoré la mémoire de ceux qui ont conduit à leur dernière demeure, il n'est pas interdit au monde d'avoir aussi son culte pour de chères mémoires, et c'est une de ces mémoires qu'au nom d'une population désolée et avec la tendre sympathie de tous les assistants, j'évoque devant vous nos derniers regrets.

M. Dhalluin-Pollet que nous pleurons ensemble, aimait la paix et le bien public; il en était un serviteur zélé et persévérant. Il en acceptait facilement les charges et quand lui venaient les hommes, il n'était pas un homme qui se refusait à leur service et plus utile. Devenu aux intérêts locaux, il n'est pas d'institutions qui ne lui soient, à un titre ou à un autre, une large part de leur prospérité. Administrateur inamovible des établissements charitables, réparateur de toutes les plaies sociales, il avait, par son passage par des actes dont on conservera le souvenir.

Agriculteur intelligent et instruit, M. Dhalluin-Pollet fut souvent choisi pour arbitre dans les questions agricoles ou ses décisions, sages, acceptées, à l'avance, par les plaideurs, il avait, en outre, connu pour tenir la balance égale dans le différend qui les divisait, et l'on peut dire que son intervention faisait plus peut-être pour prévenir les querelles que les sentences de la justice pour les terminer. Personne ne fut plus habile, et ce n'est pas le temps qui nous perdirent les procès, l'argent qui les couvrait, les inquiétudes qu'ils causent, les larmes qu'ils entraînent, les divisions qu'ils amènent, les vengeances auxquelles ils aboutissent quelquefois. En même temps, il n'était pas un homme qui se refusait à un bon voisinage entre les cultivateurs, les champs et les récoltes, mieux gardés par la bonne foi que par les titres, la prudence respectant les droits de chacun.

L'équité prévenant les disputes, la paix régnant partout, et ce n'est pas le temps qui nous perdirent les procès, l'argent qui les couvrait, les inquiétudes qu'ils causent, les larmes qu'ils entraînent, les divisions qu'ils amènent, les vengeances auxquelles ils aboutissent quelquefois. En même temps, il n'était pas un homme qui se refusait à un bon voisinage entre les cultivateurs, les champs et les récoltes, mieux gardés par la bonne foi que par les titres, la prudence respectant les droits de chacun.

Un pour tout le monde, M. Dhalluin-Pollet fut le plus aimé de tous, et ce n'est pas le temps qui nous perdirent les procès, l'argent qui les couvrait, les inquiétudes qu'ils causent, les larmes qu'ils entraînent, les divisions qu'ils amènent, les vengeances auxquelles ils aboutissent quelquefois. En même temps, il n'était pas un homme qui se refusait à un bon voisinage entre les cultivateurs, les champs et les récoltes, mieux gardés par la bonne foi que par les titres, la prudence respectant les droits de chacun.

Si l'est vrai, Messieurs, que l'un a les enfants que l'on aime, M. Dhalluin-Pollet, a sous ce rapport, beaucoup et bien mérité, car il a beaucoup aimé et je ne suis pas sûr que ses fils qui le témoignent avec un tel amour, tout ce qu'il leur a laissé de bien, et ce n'est pas le temps qui nous perdirent les procès, l'argent qui les couvrait, les inquiétudes qu'ils causent, les larmes qu'ils entraînent, les divisions qu'ils amènent, les vengeances auxquelles ils aboutissent quelquefois. En même temps, il n'était pas un homme qui se refusait à un bon voisinage entre les cultivateurs, les champs et les récoltes, mieux gardés par la bonne foi que par les titres, la prudence respectant les droits de chacun.

Monsieur Dhalluin-Pollet, la Société musicale des Enfants de la Lyre, dont vous étiez le président honoraire, renouveau avec peine à la pensée de ne plus vous voir. Nous aurions voulu retarder la séparation, quand malheureusement il faut écrire et courber la tête.

Mais il doit y avoir, il y a certainement pour la bonté autre chose que la mort. C'est pourquoi nous vous saurons, dans ce moment suprême, avec la confiance que l'en nous quittant vous êtes entré dans la société de Dieu.

DISCOURS DE M. VINCENT-LECLEUX

Messieurs,
La mort nous a enlevé, à un âge avancé, l'un de ces hommes privilégiés dont l'existence quoique longue, est considérée comme trop courte, à cause de ses grandes qualités dont ils sont doués, des services qu'ils rendent à la chose publique et des exemples de vertu qui ils nous ont laissés.

Au nom de la société philanthropique des Enfants de la Lyre, je crois me faire, en cette douloureuse circonstance, l'interprète des sentiments qui nous animent tous en venant rendre un dernier hommage à un homme si bien dont nous déplore la perte.

Depuis plus de vingt ans, M. Dhalluin-Pollet remplissait les fonctions de président de la société. Parler de son zèle, de son activité, de son dévouement aux intérêts de la musique, c'est citer quelques-uns des titres qu'il s'était acquis à l'estime publique. Pour la société, il était prêt à tout tenter et, la semaine dernière encore, il faisait des démarches pour donner à l'honne organisation une impulsion nouvelle.

Dire qu'il fut toujours bon, affable, cordial, c'est dépeindre notre cher président qui a vécu si longtemps parmi nous et qui comptait tant d'amis en cette commune.

Vous le voyez, Messieurs, l'homme que nous venons de perdre au champ de repos a bien mérité de la commune de Wattrelos en général et particulièrement de la société des Enfants de la Lyre.

Ce n'est pas trop d'unir ici nos vœux et nos voix pour que la mémoire et le souvenir de ce bon homme ne soient pas oubliés et que sa mémoire ne soit pas oubliée.

M. Alexandre Dhalluin est allé recevoir à la hauteur de la reconnaissance et à la vénération de la commune de Wattrelos en général et particulièrement de la société des Enfants de la Lyre.

Pour nous, Messieurs, souvenons-nous longtemps encore de ce noble cœur de cette âme vertueuse. C'est honorer les morts que de suivre la route du devoir qu'ils nous ont tracé de nous tracer en ce monde.

Adieu, cher président, au nom de votre famille éplorée, au nom de vos nombreux amis, au nom de la société philanthropique des Enfants de la Lyre.

— La session ordinaire de mai du conseil municipal aura probablement lieu dans le courant de la semaine prochaine. L'ordre du jour paraît devoir être fort peu chargé. Parmi les questions qui y figurent, mentionnons le vote d'un crédit pour l'Institut Pasteur.

— Les travaux de terrassement du chemin de Ste-Marguerite sont terminés : ils seront poussés avec activité.

— La date à laquelle les sapeurs-pompiers célébreront leur fête annuelle de la Ste-Marguerite sera encore fixée. On avait cependant que cette fête aura lieu comme l'an dernier, à l'époque de la Pentecôte.

— L'église de Wattrelos s'est enrichie récemment d'un fort bel autel dédié à saint Jean-Baptiste et dont nous avons déjà parlé. On vient de compléter la décoration d'un magnifique bas-relief en marbre blanc, mesurant 1 mètre de long sur 40 centimètres de haut. Le sujet est : *La décollation du Précurseur*. Ce travail, d'une grande perfection, sort des ateliers de M. Verlinde, d'Anvers.

Exposition des Arts décoratifs, organisée par la société artistique de Roubaix-Tourcoing dans son local de la rue de l'Alouette. — Ouverture le 10 mai. — Entrée, 50 centimes les dimanches, lunis et jeudis un franc, les autres jours de la semaine. — L'exposition sera ouverte de 10 h. du matin à 6 h. du soir.

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui contiennent l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Roboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Simple question. — Chaque jour des plaintes sont formulées sur le manque d'eau. Nous pensons que ces réclamations étaient un peu exagérées, étant donné le nombre de bornes-fontaines placées dans les différents quartiers de la ville. Mais nous apprenons que les fontaines en question sont fermées et qu'il n'est pas possible d'en tirer la moindre scelle d'eau ? A quel don servent-elles ?

Condammation. — Le sieur Maurice Maurel qui, après avoir bu plus que de raison, avait outragé l'agent de police Leplat, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel à 15 jours de prison.

LILLE

Œuvre des écoles libres. — La première liste de souscriptions de l'année 1889 pour l'œuvre des écoles libres, a produit la somme de 62,350 frs.

CONCERTS ET SPECTACLES

Théâtre des Boulevards. — En montant *Robolin ou le Diable amoureux*, M. Deschamps a décidément mis la main sur un succès, à en juger par le monde qui s'est porté cette semaine au Théâtre des Boulevards.

Robolin est une charmante opérette de MM. Fer-

rier et Prével, dans laquelle les auteurs ont laissé de côté le gros sel de cuisine qui assaisonne ordinairement les nouveautés d'aujourd'hui : les bons mots et les quiproquos n'y manquent pas cependant, et l'on y trouve à tout propos le mot pour rire, sans que personne puisse en froisser. MM. Ferrier et Prével se sont imposé une réserve dont ils ne se sont pas départis. La musique de M. Verney est gaie et enlevante.

La mise en scène et l'interprétation ne laissent rien à désirer, pas plus que l'orchestre qui est habilement conduit.

Citons comme interprètes, Mlle Roger et Deschamps, simples et charmantes tout à la fois, dans les rôles d'Elvire et de la princesse Mirane, et Mme Couderc, dans celui de la comtesse Dagatella. Le nouveau baryton, M. Borel, possède une excellente voix et a été très applaudi, sans oublier M. Béard, très drôle sous les traits de Méliassin et M. Louis Couvreur qui fait un type étonnant du général Karamatoff.

Plusieurs couples sont bécasses chaque soir : en résumé, le Théâtre des Boulevards tient un succès, mérité du reste, qui lui attirera encore plus de monde avant la fin de la foire.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 8 mai 1890

Présidence de M. Hannu

Les gamins qui circulent dans la foire feront bien de dépasser la canton qui leur est assigné, le soir de prendre les objets aux étalages, autrement ils s'exposeraient à avoir le sort de certain jeune homme de Roubaix, âgé de quatre ans, qui a été condamné à un mois de correction pour avoir dérobé au sieur Denis un porte-cigares.

La grand-mère de ce précieux vieillard pleurait à chaudes larmes à l'audience. Jamais, disait-elle, il ne m'a fait de chagrin jusqu'ici.

Sans doute, il aura été tenté par quelques jouets variés s'étalant à l'envie pour exciter les convoitises des enfants.

Monsieur le président, rendez-moi. Mais la justice est inexorable. Toute faute doit être réparée. Le jeune polisson ne reviendra chez lui que dans un mois.

— Jules Mulliez et Louis Dervaux sont condamnés à trois mois de prison et cinq cents francs d'amende pour fraude de 30 kilos de café vert à Tourcoing.

— Quand un coup de revolver a été tiré il rentre dans le goût de l'époque de bâtir un complot... un drame... une scène à sensation. Même quand il n'y a pas de victimes, vous pouvez voir de ci de là, quel que amateur de grosses affaires vous dépêchez le bancard sur lequel elle a été portée à l'hôpital. C'est le cas d'un faire l'observation pour le prétendu drame de la rue de la Barre, à Lille.

Alphese Laurent, à la suite d'une discussion avec son oncle, s'est vu question d'argent, car « un oncle est un banquier donné par la nature » s'était retiré dans sa chambre, avait pris un revolver, et feignant un accès de désespoir qui devait l'étrangler, il a tiré sur son oncle à la décharge de la bourse, avait tiré dans le plafond, et la chambre radicalement enduite par le sang d'une condamnation capitale, n'a pas plus d'ansité.

La sentence n'est pas encore rendue, cependant il est facile d'en prévoir le résultat.

Le groupe qui espère avoir gain de cause se trouve à deux.

C'est d'abord une fillette fabriquée comme une planche et droite comme un mat, avec des frisons en tire-bouchons qui lui tombent sur les yeux qu'elle tient dans la vieillesse. Les deux mains dans les poches de son tablier de cotonnade, elle commente en elle-même les paroles du juge, et attend avec impatience la conclusion des considérants. « Derrière elle, un gros barbouillé de noir, sorte de colosse dont le poing a causé pas mal de ravages dans le camp adverse, délire de la fureur de la tête enfonçant dans sa fourche et se balançant sur le bon droit, il se persuade qu'il va recevoir des félicitations. A côté de lui, un petit vieux couleur de brique dont le nez est si rouge que, tout à l'heure, après qu'il attendait l'appel de son nom dans la liste la plus soignée de la salle, on s'aperçoit qu'il a été oublié et qu'il a été oublié par la cause a été oubliée, voilà de la justice ! Enfin, au milieu de la barre, une petite benêtée, coquette mais sale, est tout yeux et tout oreilles, elle sourit enchantée. C'est la grand-mère du polisson qui a été condamné.

A gauche sont les plaideurs malheureux.

Celui qui lui a levé les yeux au ciel ; il prend les deux à témoin de l'iniquité de la sentence. A côté de ce se présente, une éponge éponge, qui occupe autant de place qu'une table de six couverts dans une salle à manger, sorte de dents de rage ; sa petite oreille resplendissante, son œil à demi clos, son air féroce et sournois en fait un ennemi redoutable. Une fillette, propre et intelligente, personnage mélancolique et discret, lui jette un regard de côté et s'efforce de ne pas craindre d'être comprise dans quelque violence de sa dangereuse voisine. Devant cette timide enfant, un gamin mal peigné, qui se sentant trop faible pour se révolter contre le juge, l'insulte en lui tirant la langue pendant que son voisin, une brute à figure de dogue, grogne entre ses dents ; il dit à son voisin, d'une physionomie tout condamné :

— Vous voyez on nous condamne ! Que je ne boive plus un genre de si je ne me venge pas de tous, à commencer par ce petit !

Celui qui s'adresse s'efforce de l'apaiser par sa résignation.

Acta jacta est. Toute réclamation est inutile. M. le juge de Paix a remis sa toque sur la table, à portée de sa main, en disant : Appelez-vous, s'il y a quelque mouvement tumultueux se produit dans la foule : Silence ! Silence ! Silence ! Mais cette fois il clame vainement. Les parties qui viennent d'être jugées donnent une seconde édition des faits qui ont motivé leur

Conseil de guerre séant à Lille

Le conseil de guerre de Lille, dans sa séance du 7 mai, a statué sur les affaires suivantes :

Jean Dewinter, dragon de 2e classe au 50^e Régiment, dissipation d'effets de lui remis pour le service. Acquitté.

Alexandre Caruchet, soldat au 1er Régiment d'infanterie, vol qualifié au préjudice d'un militaire. Cinq ans de travaux forcés, la dégradation militaire et cinq années d'interdiction de séjour.

Louis Vanoppenheide, sous-officier de la classe de 1876, du recrutement de Dunkerque, insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée. Acquitté.

Auguste Cappelard, cavalier au 10^e Régiment de chasseurs. Vol au préjudice d'un militaire. Un an de prison.

Louis Maillard, soldat au 8^e Régiment d'infanterie, dissipation à l'intérieur en temps de paix. Trois ans de prison.

Albert Millot, sergent au 8^e de ligne, abandon de son poste étant chef de poste. Six mois de prison.

Georges Houdeleux, caporal au 8^e de ligne, abandon de son poste étant de garde. Deux mois de prison.

CROQUIS D'AUDIENCE

M. le Juge de paix est commodément assis dans le vaste fauteuil de basane verte qui est la chaise curule contemporaine. Son regard sévère, son impitoyable logique mettent mal à l'aise les Justiciables dont la conscience n'est pas pure et il ne porte pas de lunettes, comme s'il venait à l'heure, et recueilli dans son fauteuil, les yeux légèrement levés, la main gauche posée sur le livre de la loi, la droite saisissant sa toque dont il va se servir, il pose les fermes de l'air qu'il doit prononcer.

A sa gauche, le greffier, drapé dans sa toga et penché sur son livre, le recueille précieusement en le regardant compréhensible, le chérubia des comparants ; ce travail absorbant ne l'empêche pas de lever aux comparants machinalement d'un regard courtois dont les doux regards vont, tout à l'heure, à la besogne faite, le reposer de la banalité soignée des débats.

A sa droite, le ministère public. Attention ! délinquants, ce n'est pas à un tigre que vous avez affaire, mais ce n'est pas non plus à un monton. Il ignore même l'existence du sentimentalisme, ne prodigue pas sa salive et, le plus souvent, ses discours se bornent à « Je demande l'application de la loi ». Il est le terreur des récidivistes et des *fauteux* qui voudraient en faire accroire à la justice. Son petit oeil brillant dit clairement avant ses lèvres : *Ce ne peut pas être*.

Dans le fond, l'huissier, rose, frais, souriant, d'une santé si florissante qu'on aurait envie de dire « parlant à sa personne » : Céléz-nous en un peu.

Si les tempêtes de la foule s'arrêtent aux grognements, c'est, sans doute, une question d'argent, car il prononce : Silence ! Ce mot magique suspend jusqu'aux respirations.

Il s'agit d'une affaire assez embrouillée et longue. Monsieur le président, c'est une querelle de femmes qui a débouché en une bataille d'ordres, et c'est devant moi d'intervenir et, après eux, les agents. Tous ces braves gens n'ont jamais eu de démêlés avec la justice, mais s'avaient-ils l'importance de cette poursuite, faite à la requête du ministère public. Un criminel enduret sous le coup d'une condamnation capitale, n'a pas plus d'ansité.

La sentence n'est pas encore rendue, cependant il est facile d'en prévoir le résultat.

Le groupe qui espère avoir gain de cause se trouve à deux.

C'est d'abord une fillette fabriquée comme une planche et droite comme un mat, avec des frisons en tire-bouchons qui lui tombent sur les yeux qu'elle tient dans la vieillesse. Les deux mains dans les poches de son tablier de cotonnade, elle commente en elle-même les paroles du juge, et attend avec impatience la conclusion des considérants. « Derrière elle, un gros barbouillé de noir, sorte de colosse dont le poing a causé pas mal de ravages dans le camp adverse, délire de la fureur de la tête enfonçant dans sa fourche et se balançant sur le bon droit, il se persuade qu'il va recevoir des félicitations. A côté de lui, un petit vieux couleur de brique dont le nez est si rouge que, tout à l'heure, après qu'il attendait l'appel de son nom dans la liste la plus soignée de la salle, on s'aperçoit qu'il a été oublié et qu'il a été oublié par la cause a été oubliée, voilà de la justice ! Enfin, au milieu de la barre, une petite benêtée, coquette mais sale, est tout yeux et tout oreilles, elle sourit enchantée. C'est la grand-mère du polisson qui a été condamné.

A gauche sont les plaideurs malheureux.

Celui qui lui a levé les yeux au ciel ; il prend les deux à témoin de l'iniquité de la sentence. A côté de ce se présente, une éponge éponge, qui occupe autant de place qu'une table de six couverts dans une salle à manger, sorte de dents de rage ; sa petite oreille resplendissante, son œil à demi clos, son air féroce et sournois en fait un ennemi redoutable. Une fillette, propre et intelligente, personnage mélancolique et discret, lui jette un regard de côté et s'efforce de ne pas craindre d'être comprise dans quelque violence de sa dangereuse voisine. Devant cette timide enfant, un gamin mal peigné, qui se sentant trop faible pour se révolter contre le juge, l'insulte en lui tirant la langue pendant que son voisin, une brute à figure de dogue, grogne entre ses dents ; il dit à son voisin, d'une physionomie tout condamné :

— Vous voyez on nous condamne ! Que je ne boive plus un genre de si je ne me venge pas de tous, à commencer par ce petit !

Celui qui s'adresse s'efforce de l'apaiser par sa résignation.

Acta jacta est. Toute réclamation est inutile. M. le juge de Paix a remis sa toque sur la table, à portée de sa main, en disant : Appelez-vous, s'il y a quelque mouvement tumultueux se produit dans la foule : Silence ! Silence ! Silence ! Mais cette fois il clame vainement. Les parties qui viennent d'être jugées donnent une seconde édition des faits qui ont motivé leur

comparution; le triomphe insolent des uns, le dépit des autres menaçant de perpétuer les rancunes. Hélas ! comme presque tout est en fait beau ici bas, le rôle de conciliateur serait-il illusoire ?

ÉTAT-CIVIL. — ROUBAIX. — DÉCÈS

SAISSANCES DU 8 mai. — Louis Defore, rue du 7 mai, 10 ans. — Félix Watine, rue l'Avance, 22. — Germain Leman, rue de la Cour, 31. — Albert Lebrun, rue de France, 18. — Louis Delbecq, rue du Grand-Croix, 25. — Marie Vandenberghe, rue de Rome, 10. — Marie Hettelet, rue du Pile, fort Despret, 25. — Eugène Brouh, rue de la Vigne, 33. — Ollie Duprez, Hôtel-Dieu. — Juleth Marc, Hôtel-Dieu. — Marie-Anne, Charles Destable, 25. — Louis, rue de l'Ermitage, et Aurélie Deversis, dévotion, rue St-Maurice. — Jean Florin, 29 ans, apprenant, rue de la Cour, 30. — Stéphane Lequeux, 20 ans, cuisinier, rue Neuve, 30. — Décoré du 8 mai. — Marceline Leplat, 3 ans, rue Beauvau, 20. — Léonie Strogmoller, 5 mois, rue Percière, 101. — Camille Duchatel, 21 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Camille Philippe, 21 ans, tourneur en fer, rue du Coq-Français, 68. — Jean Dubois, 63 ans, journalier, rue des Fossés, 18. — Jean Agache, 82 ans, propriétaire, rue d'Avignon. — Ferdinand Capart, 65 ans, entrepreneur de peinture, rue de Lannoy, 32. — Albert Deltoir, 20 mois, Hôtel-Dieu.

Tourcoing. — DÉCÈS. — DÉCÈS DE NAIRANON DU 8 mai. — Emile Lederey, rue Verly. — Marie Ducroix, rue des Champs, 20. — M. DUBOIS, 82 ans, propriétaire, rue de l'Ermitage, et Aurélie Deversis, dévotion, rue St-Maurice. — Jean Florin, 29 ans, apprenant, rue de la Cour, 30. — Stéphane Lequeux, 20 ans, cuisinier, rue Neuve, 30. — Décoré du 8 mai. — Marceline Leplat, 3 ans, rue Beauvau, 20. — Léonie Strogmoller, 5 mois, rue Percière, 101. — Camille Duchatel, 21 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Camille Philippe, 21 ans, tourneur en fer, rue du Coq-Français, 68. — Jean Dubois, 63 ans, journalier, rue des Fossés, 18. — Jean Agache, 82 ans, propriétaire, rue d'Avignon. — Ferdinand Capart, 65 ans, entrepreneur de peinture, rue de Lannoy, 32. — Albert Deltoir, 20 mois, Hôtel-Dieu.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille Hector GRIMONPREZ qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part, sont priés de venir au convoi funèbre de M. GRIMONPREZ, décédé à Roubaix, le 7 mai 1889, à l'âge de 62 ans, administrateur du Sacrement de Notre-Dame, qui aura lieu le mardi 10 mai 1890, à 9 heures, à la messe de 9 heures, à la messe de 10 heures, à la messe de 11 heures, à la messe de 12 heures, à la messe de 13 heures, à la messe de 14 heures, à la messe de 15 heures, à la messe de 16 heures, à la messe de 17 heures, à la messe de 18 heures, à la messe de 19 heures, à la messe de 20 heures, à la messe de 21 heures, à la messe de 22 heures, à la messe de 23 heures, à la messe de 24 heures, à la messe de 25 heures, à la messe de 26 heures, à la messe de 27 heures, à la messe de 28 heures, à la messe de 29 heures, à la messe de 30 heures, à la messe de 31 heures, à la messe de 32 heures, à la messe de 33 heures, à la messe de 34 heures, à la messe de 35 heures, à la messe de 36 heures, à la messe de 37 heures, à la messe de 38 heures, à la messe de 39 heures, à la messe de 40 heures, à la messe de 41 heures, à la messe de 42 heures, à la messe de 43 heures, à la messe de 44 heures, à la messe de 45 heures, à la messe de 46 heures, à la messe de 47 heures, à la messe de 48 heures, à la messe de 49 heures, à la messe de 50 heures, à la messe de 51 heures, à la messe de 52 heures, à la messe de 53 heures, à la messe de 54 heures, à la messe de 55 heures, à la messe de 56 heures, à la messe de 57 heures, à la messe de 58 heures, à la messe de 59 heures, à la messe de 60 heures, à la messe de 61 heures, à la messe de 62 heures, à la messe de 63 heures, à la messe de 64 heures, à la messe de 65 heures, à la messe de 66 heures, à la messe de 67 heures, à la messe de 68 heures, à la messe de 69 heures, à la messe de 70 heures, à la messe de 71 heures, à la messe de 72 heures, à la messe de 73 heures, à la messe de 74 heures, à la messe de 75 heures, à la messe de 76 heures, à la messe de 77 heures, à la messe de 78 heures, à la messe de 79 heures, à la messe de 80 heures, à la messe de 81 heures, à la messe de 82 heures, à la messe de 83 heures, à la messe de 84 heures, à la messe de 85 heures, à la messe de 86 heures, à la messe de 87 heures, à la messe de 88 heures, à la messe de 89 heures, à la messe de 90 heures, à la messe de 91 heures, à la messe de 92 heures, à la messe de 93 heures, à la messe de 94 heures, à la messe de 95 heures, à la messe de 96 heures, à la messe de 97 heures, à la messe de 98 heures, à la messe de 99 heures, à la messe de 100 heures, à la messe de 101 heures, à la messe de 102 heures, à la messe de 103 heures, à la messe de 104 heures, à la messe de 105 heures, à la messe de 106 heures, à la messe de 107 heures, à la messe de 108 heures, à la messe de 109 heures, à la messe de 110 heures, à la messe de 111 heures, à la messe de 112 heures, à la messe de 113 heures, à la messe de 114 heures, à la messe de 115 heures, à la messe de 116 heures, à la messe de 117 heures, à la messe de 118 heures, à la messe de 11